

Plan antichute Auvergne-Rhône-Alpes

Axe 2 : Aménager son logement pour éviter les risques de chute Fiche action n° 4

Site internet

www.ergoadapt.fr

Titre de l'action		Prévention des chutes à domicile – ERGOADAPT
Contexte	<p>Les chutes chez les personnes âgées de plus de 65 ans sont la première cause de mortalité accidentelle. Aussi, cela conduit chaque année à plus de 130 000 hospitalisations. Les chutes ont des conséquences physiques, psychologiques, sociales et réduisent la qualité de vie des individus. Celles-ci marquent souvent une rupture dans la vie des personnes âgées. Beaucoup de personnes doivent quitter leur logement suite à une chute (syndrome post-chute, perte d'autonomie, de capacités physiques...). Ces chiffres vont s'accroître avec le papy-boom des enfants nés après-guerre puisque plus de 50 % des français auront entre 75 et 84 ans en 2030. Les français tendent à vouloir rester le plus longtemps possible chez eux.</p> <p>C'est dans ce contexte qu'il faut agir tôt pour prévenir les chutes, mettre en place des aménagements et aides techniques pour limiter ce phénomène.</p>	
Description de l'action	<p>Les ergothérapeutes réalisent des visites à domicile personnalisées chez les personnes âgées. En prenant en compte leurs environnements (domicile, entourage, matériel), leurs capacités et leurs habitudes de vie, elles rédigent, en fonction de la situation de la personne, des préconisations telles que l'utilisation d'aides techniques ou d'aménagement, sur un rapport personnalisé. Chaque individu est différent, c'est pourquoi chaque situation et préconisation sont différentes.</p> <p>En intervenant directement dans l'environnement des personnes âgées, les ergothérapeutes peuvent répondre à leurs besoins. Ce type de diagnostic permet d'éviter des aménagements ou des achats d'aides techniques inutiles.</p>	
Objectifs	<p><u>Objectif général</u> : diminuer le risque de chute à domicile par le biais d'un accompagnement personnalisé (aides techniques, aménagements...).</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les personnes et leur entourage des aides techniques et aménagements à mettre en place à domicile pour gagner en autonomie et réduire le risque de chute • Sensibiliser les personnes âgées au risque de chute • Aborder avec les personnes âgées des solutions simples pour faciliter leur quotidien et leur permettre de rester à domicile aussi longtemps que possible • Personnaliser les conseils donnés à la situation de la personne (capacités, habitudes de vie, environnement) 	

Acteurs	<p><u>Porteur</u> : ERGOADAPT</p> <p><u>Partenaire</u> : ARS Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><u>Financier</u> : ARS Auvergne-Rhône-Alpes</p>
Ressources	<p><u>Ressources matérielles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule • Ordinateur • Aides techniques pour démonstration à domicile • Papier et timbres pour envoi du rapport post-visite <p><u>Ressource humaine</u> :</p> <p>Ergothérapeute</p>
Evaluation	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites à domicile • Nombre de compte rendus réalisés • Nombre de préconisations établies par l’ergothérapeute <p><u>Indicateurs d’évaluation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de chutes à domicile post-visites • Nombre de préconisations mises en place
Perspectives	<p>Assurer le suivi des personnes âgées prises en charge par l’ergothérapeute à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un questionnaire de satisfaction qui sera envoyé aux personnes âgées suite à la réception du compte rendu • Un appel aux personnes âgées 6 mois après pour savoir si les conseils ont été appliqués et mis en place • Un dernier appel 1 an après la visite à domicile pour demander à la personne s’il y a eu une chute depuis la visite à domicile